



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 44
Représentés (pouvoirs) : 3

Date de convocation : 08/04/2021

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 04/05/2021

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 15 AVRIL 2021**

Délibération n° DCS/2021/04

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SYNDICAT MIXTE DU
SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE QUINZE AVRIL

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni par visioconférence, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GILARDEAU, 1er Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, BONIN Vivien représenté par ODDOU Rémy (pouvoir), BOURGAT Michel représenté par GILARDEAU Christian (pouvoir), BRIOULLE Jean-Pierre, DE BONNAULT Marie-José, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, COLLIN François, OGIER Chantal suppléante de BONNABEL Eveline, DABAT Marc-André, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, ESCALLE Jean, MACLE Josiane, MOREL Christian, PELLEGRIN Matthieu suppléant de GINSBERG RIGAUD Catherine, PY Martine, ROUSTANG Benoît (*), SARRAZIN Bruno

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, WOURM Philippe suppléant de ESTACHY Jean-François, FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SOLOMIAC Florence

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, AYACHE Serge, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, BOUTRON Claude, BROCHIER Jean-Louis, COMBE Hervé, COSTORIER Rémi, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy

(*) M. le Président se retire au moment du vote, conformément à l'art.L2121-14 du CGCT

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BONNARDEL Jérôme, CONTOZ Jean-François, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, DUMAS Christian, GARCIN Bernard, RAYNE Jean-Michel

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, CHEVALIER Florence, CLAUZIER Élisabeth, PONS Julien, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, BUTZBACH Pimprenelle, GAY-PARA Michel, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation,
L. NIVOU, chargée de mission Développement territorial,
E. BERDIEL, maire de Poligny.

M. le Président rappelle que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire pour toute réunion de l'organe délibérant du syndicat mixte du SCoT est fixé au tiers des membres.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Rémy ODDOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, présente le compte administratif pour l'année 2020, lequel fait apparaître :

	2020	Excédent antérieur	Résultat consolidé 2020
Solde d'investissement =	92 333.22€	-119 548.64 €	-27 215.42 €
Solde de fonctionnement =	70 622.85€	150 294.88 €	220 917.73 €
Solde total =	162 956.07 €	30 746.24 €	193 702.31 €

Monsieur le Président du Syndicat mixte se retire afin que soit procédé au vote.

Monsieur Christian GILARDEAU, Président de séance, constate la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2020, et invite l'assemblée délibérante à voter.

Après prise de connaissance du compte administratif, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2020.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président de séance,
Christian GILARDEAU

